Présentation de la DREAL PDL

Françoise Ricordel Service des risques naturels et technologiques

22 novembre **2013**

Veille réglementaire Élevages



Parutions 2013 1/2

- Arrêté ministériel du 29 avril 2013 modifiant l'arrêté du 7 février 2005 fixant les règles techniques auxquelles doivent satisfaire les élevages de bovins, de volailles et/ou de gibier à plumes et de porcs soumis à déclaration au titre du livre V du code de l'environnement
- Décrets N°2013-374 (procédure) et 375 (nomenclature) du 2 mai 2013 transposant IED et 3 arrêtés du 2 mai 2013
- Circulaire du 19 juillet 2013 relative à la mise en œuvre des polices administratives et pénales en matière d'installations classées
- Arrêtés ministériels du 26 août 2013 relatives aux installations de combustion GIC - A et PIC – D



Parutions 2013 2/2

- Arrêté du 20 septembre 2013 modifiant les annexes de l'arrêté du 31 mai 2012 fixant la liste des installations classées soumises à l'obligation de constitution de garanties financières en application du 5° de l'article R. 516-1 du code de l'environnement (→ méthanisation)
- Arrêté du 23 octobre 2013 relatif aux programmes d'actions régionaux en vue de la protection des eaux contre la pollution par les nitrates d'origine agricole
- Arrêté du 23 octobre 2013 modifiant l'arrêté du 19 décembre 2011 relatif au PAN à mettre en oeuvre dans les zones vulnérables afin de réduire la pollution des eaux par les nitrates d'origine agricole



PAN – AM modificatif- Annexe II

- Stockage des effluents (pour le 1^{er} juillet 2016!)
- a) Principe général : calendriers et productions/utilisations
- b) Capacités minimales requises
 - Pour les VL, bovins allaitants, bovins engraissement selon les zones géographiques et le temps passé à l'extérieur des bâtiments
 - Pour les porcins et les volailles

	Porcs	Volailles
Fertilisants type I	7	-
Fertilisants type II	7,5	7

 c) Recours à un calcul individuel (justifications générales et prises en compte des épandages précoces/tardifs et TMED sur les deux dernières campagnes



PAN – PAR

- Annexe III Modalités d'établissement du plan de fumure
- Annexe IV Conditions d'épandage sols en pente/sols gelés
- Annexe V Couverture végétale pour limiter les fuites d'azote au cours des périodes pluvieuses
- AP PAR attendu en 2014 (renforcement du calendrier d'épandage pour l'ouest de la France et définition de ZAR)

	Anciennes ZV	Nouvelles ZV
A compter du 1 ^{er} novembre 2013	PAN modifié+ 4 ^e PAD	PAN modifié
A compter de l'entrée en vigueur de l'AP PAR (courant 2014)	PAN modifié et PAR	



Parutions attendues début 2014

 Décret modifiant la nomenclature pour créer une rubrique enregistrement porcs 2102

1-Installations 3660 (2000 porcs/750 truies)

2a-Installations de plus de 450 AE

2b-Installations de 50 à 450 AE

- Révision des AM A/D du 7 fév. 2005 et E du 24 oct. 2011
 - AM A pour les rubriques 2101-1, 2101-2, 2102-1 (3660)
 2111-1 (3660) et 2111-2-a
 - AM PG E pour la rubrique 2101-2b et 2102-2a
 - AM PG D pour les rubriques 2101-1b (DC) et 2101-1c(D), 2101-2c (DC), 2101-2d (D), 2101-3 (D), 2102-2b, 2111-2b (DC) et 2111-2c(D)



Parutions attendues début 2014

- Annexe aux AM concernant les modalités de calcul du dimensionnement du plan d'épandage
- I- Sur l'azote
 - Production cf : point V de l'annexe I de l'AM du 19/12/2011 (effectifs max)
 - Exportation: Teneurs CORPEN1988 et rendement moyen 5 ans ou rendements du point III de l'annexe I de l'AM du 19/12/2011 (preteurs: rdt de la convention)
 - Avec prise en compte des TMD : effectifs max et rdt de la convention avec préteurs
- II- Sur le phosphore : même modalités et références
 - Production porcs : CORPEN2003
 - Production VL: CORPEN1999
 - Production volailles: ITAVI2013
 - Exportation phosphore : COMIFER 2007



SEVESO 3

Transposition des textes en cours

A noter dans vos agendas :

Réunion d'information à destination des industriels et des bureaux d'études des régions Pays de la Loire et Bretagne le mardi 25 mars 2014







Merci de votre attention

